



Commune de COËX

TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT UNITAIRES

RUE DE L'ATLANTIQUE
RUE MERMOZ
RUE DE LATTRE DE TASSIGNY
RUE PASTEUR
RUE DE L'EUROPE
RUE DES TISSERANDS
RUE DE LA COUR
RUE DES MARRONNIERS
RUE DU 8 MAI

Réunion du 27 juin 2024



- **Maître d'ouvrage** : PAYS DE SAINT GILLES DE VIE Agglomération (exerce la compétence assainissement depuis le 01 janvier 2018)

- **Maître d'œuvre** : ARTELIA – Saint-Hilaire-de-Riez (85)

- **Entreprises** : Lot n°1 – Travaux groupement d'entreprise :
SOCOVA TP – Commequiers / SEDEP – Aizenay / POISSONNET TP – Aizenay / GTP – St Gilles Croix de Vie
Lot n°2 – Contrôle Qualité Réseaux : A3SN – Montauban de Bretagne (35)

- **Caractéristiques principales des travaux** :
 - Environ 2000 ml de collecteurs eaux usées Ø 200 mm projetés et 190 branchements
 - Environ 2000 ml de collecteurs eaux pluviales Ø 300 mm à Ø 400 mm projetés et 215 branchements

- **Durée des travaux** : +/- 11 mois

- **Bilan financier de l'opération** ;
 - Montant des Travaux : environ 2 700 000 € H.T

Travaux d'assainissement – Mise en séparatif des réseaux

LES OBJECTIFS :

- 
- ❑ Diminuer les volumes d'effluents collectés par la station d'épuration
 - ❑ Dimensionner et construire une station d'épuration plus performante adaptée aux charges de pollution collectées sur la commune de COEX
 - ❑ Garantir un fonctionnement optimisé de la station d'épuration en diminuant le volume d'eaux pluviales
 - ❑ Limiter les rejets directs vers le milieu naturel
 - ❑ Diminuer la consommation d'électricité et de produits de traitement
 - ❑ Entretien et valoriser notre patrimoine

INVESTIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Travaux d'assainissement – Mise en séparatif des réseaux

LES OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES ET DE LA COLLECTIVITÉ

□Article L1331-1 (code de la Santé Publique)

Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire **dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.**

□Article L1331-2 (code de la Santé Publique)

Lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial à un réseau disposé pour recevoir les eaux usées d'origine domestique, **la commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique,** jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

....La commune est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux...



LA COLLECTIVITÉ PRENDRA EN CHARGE LES TRAVAUX DE POSE DES BRANCHEMENTS (EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES SI NÉCESSAIRE) JUSQU'À EN LIMITE DE PROPRIÉTAIRE.



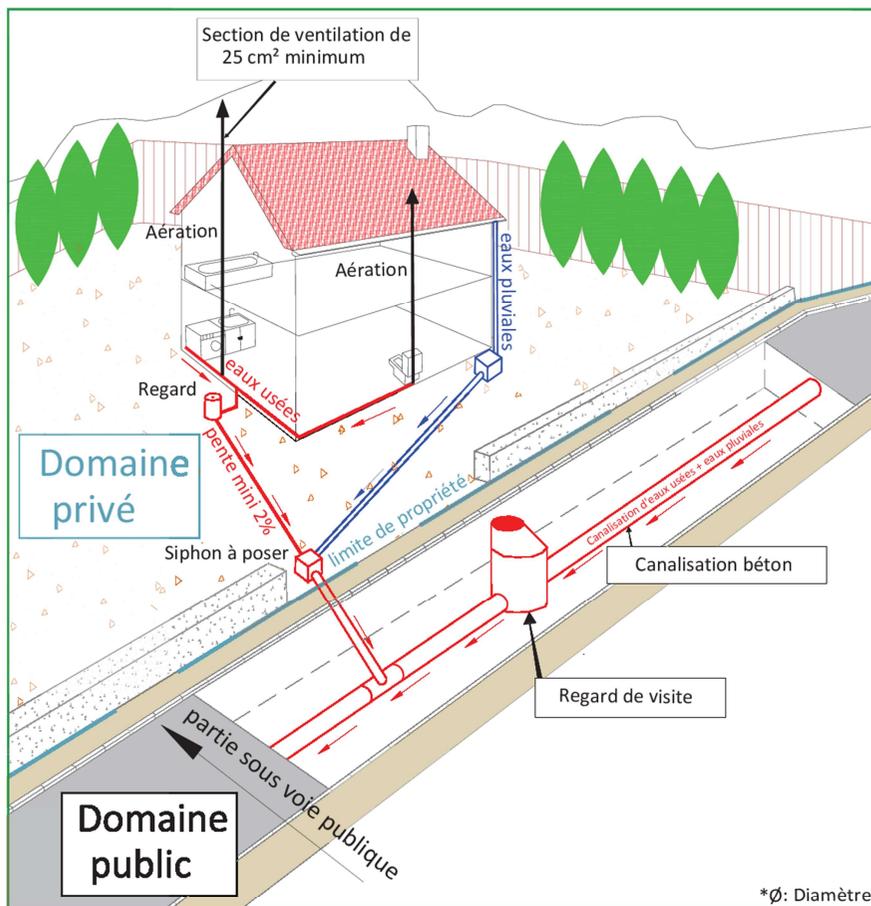
LES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS DISPOSERONT D'UN DÉLAI DE DEUX ANS POUR RÉALISER LA MISE EN SÉPRATIF EN DOMAINE PRIVÉ



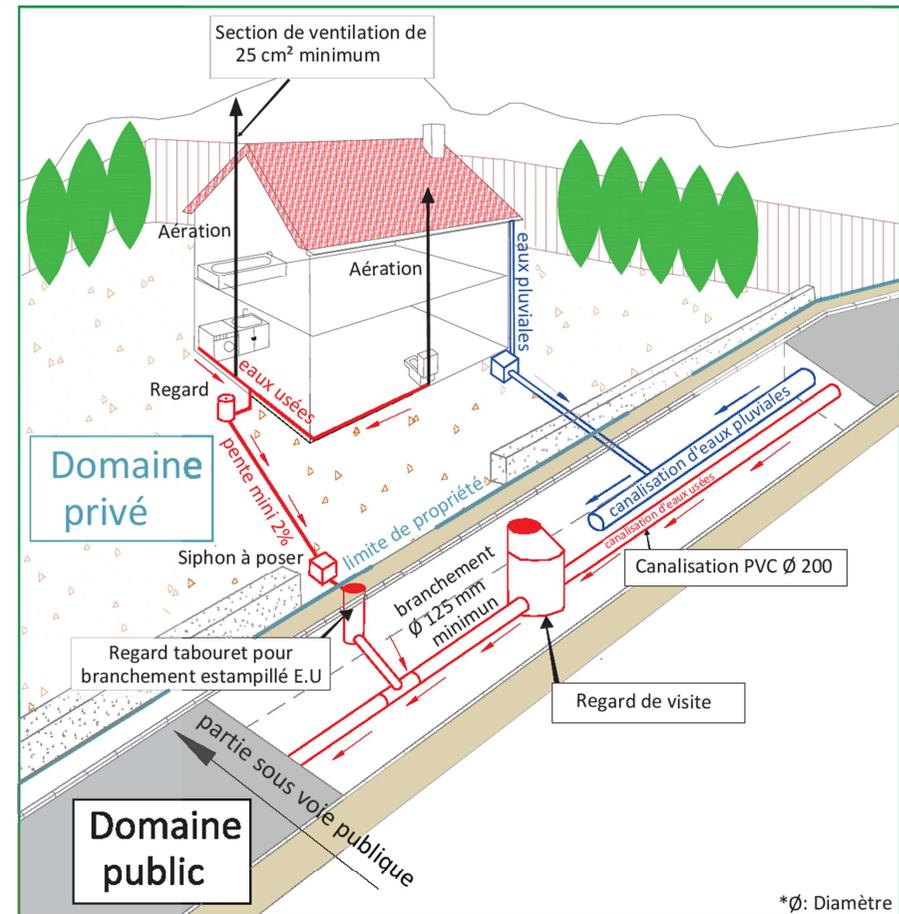
LA COLLECTIVITÉ CONSEILLERA LES PROPRIÉTAIRES POUR LA RÉALISATION DE CES TRAVAUX, UN TECHNICIEN POURRA SE DÉPLACER SUR RENDEZ-VOUS POUR APPORTER DES CONSEILS 02 51 55 55 55

Travaux d'assainissement – Mise en séparatif des réseaux

RESEAUX UNITAIRES



RESEAUX SEPARATIFS



Travaux d'assainissement – Mise en séparatif des réseaux avec Gestion Intégrée des eaux pluviales

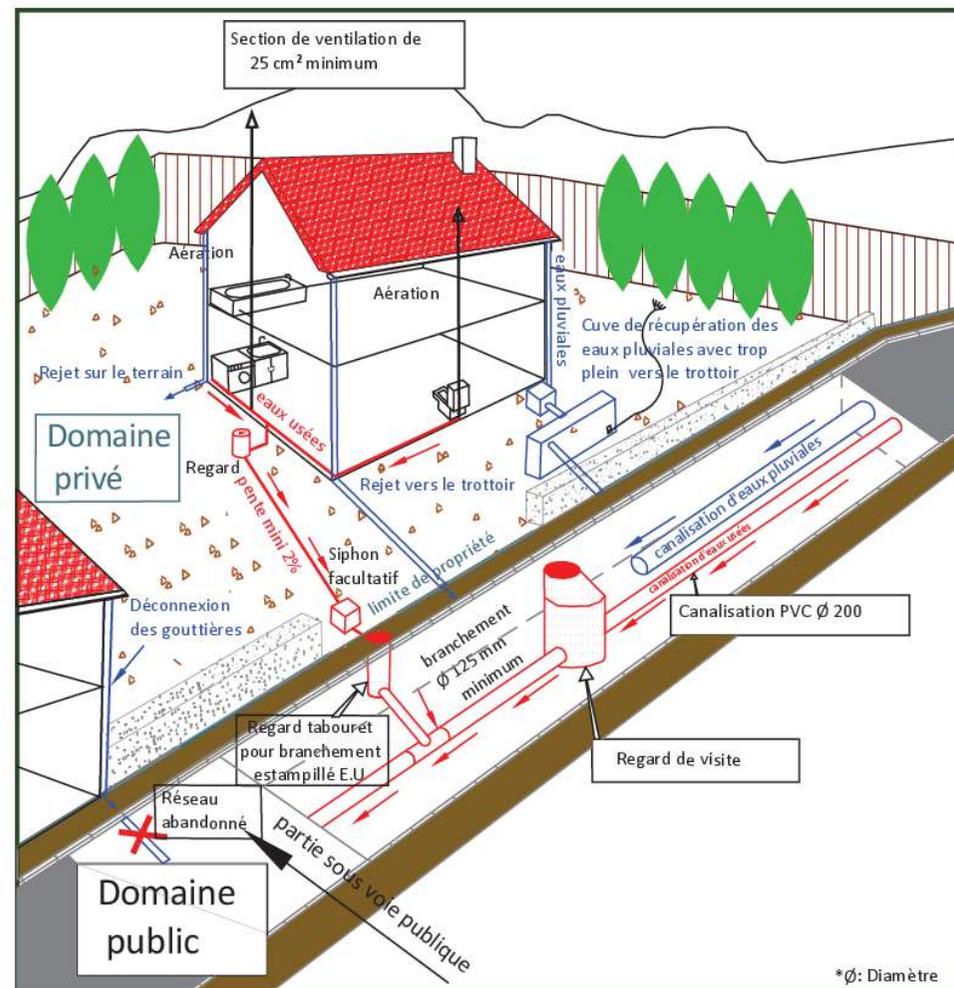
RESEAUX SEPARATIF/GIEP

Les principes

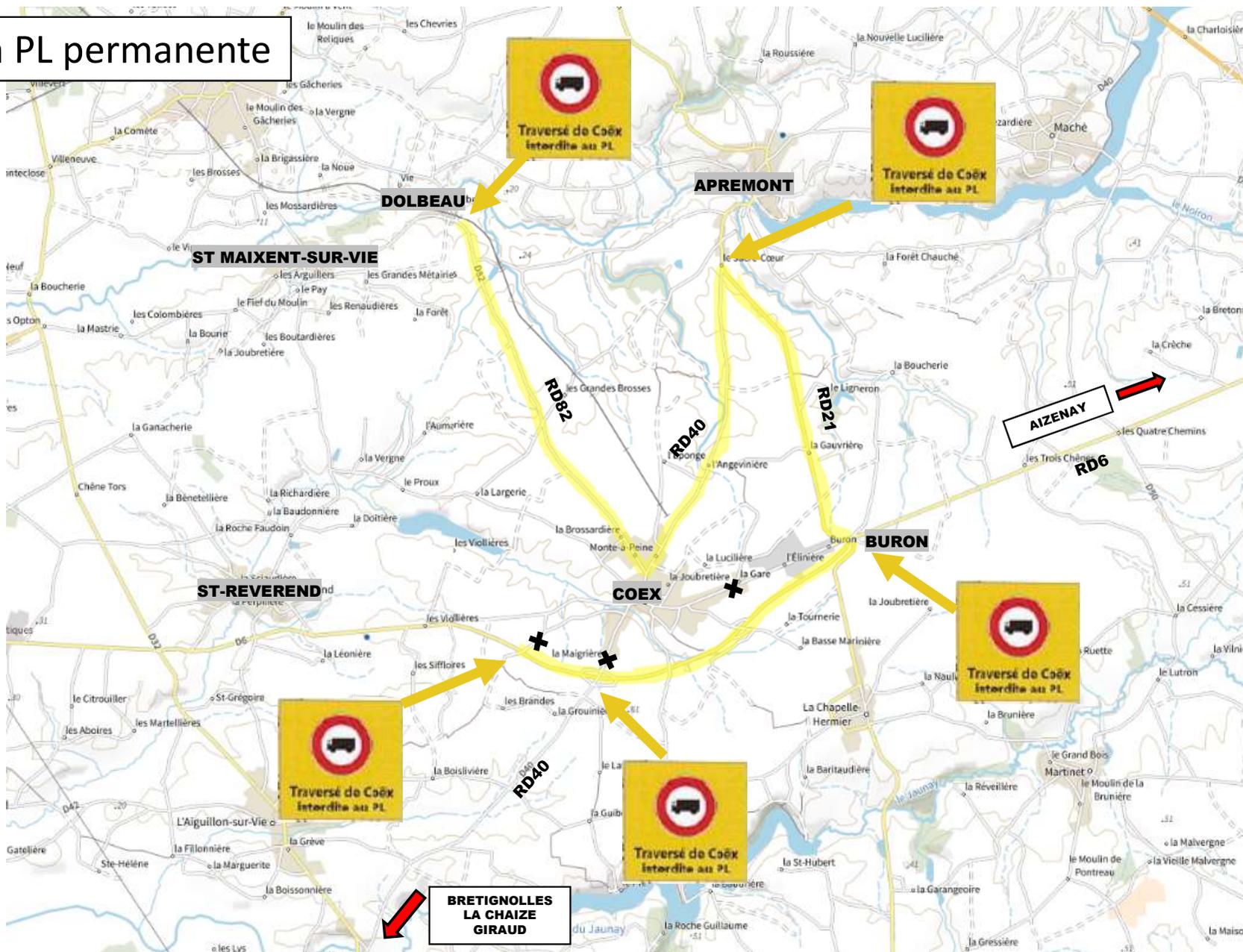
- Déconnecter les évacuations d'eaux pluviales du réseau principal
- Ecoulement des gouttières sur le terrain, sur le trottoir, ou au fil d'eau de la bordure
- Collecte des eaux pluviales dans une cuve de stockage.....

Les objectifs

- Maîtriser les risques de pollutions des eaux de surface
- Maîtriser les risques d'inondation en point bas
- Infiltrer une partie des eaux de pluie au plus près de son point de chute
- Faciliter les travaux de mise en séparatif
- Se constituer une réserve d'eau pour l'arrosage
- Agir pour l'environnement



Déviation PL permanente

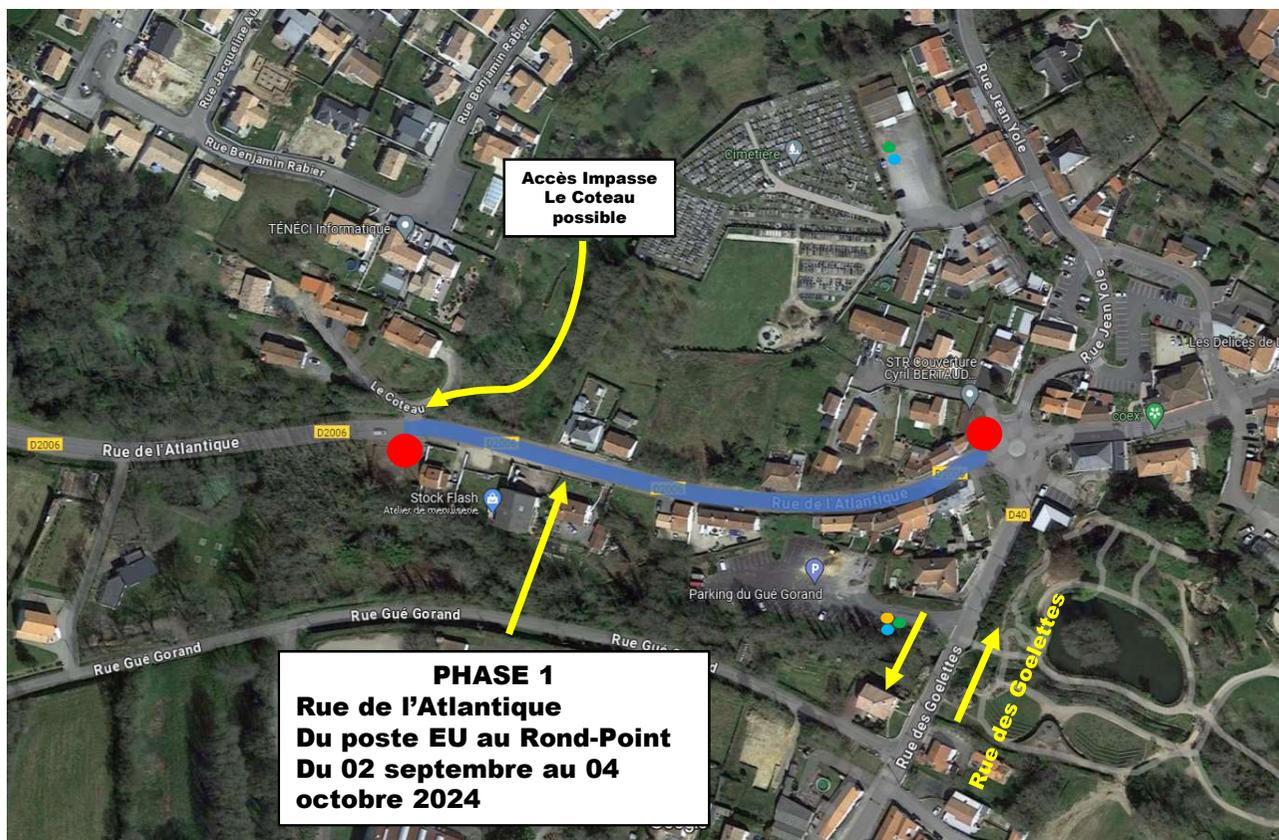


Déviation PL (hors convoi) :

- RD 6
- RD 21
- RD 94

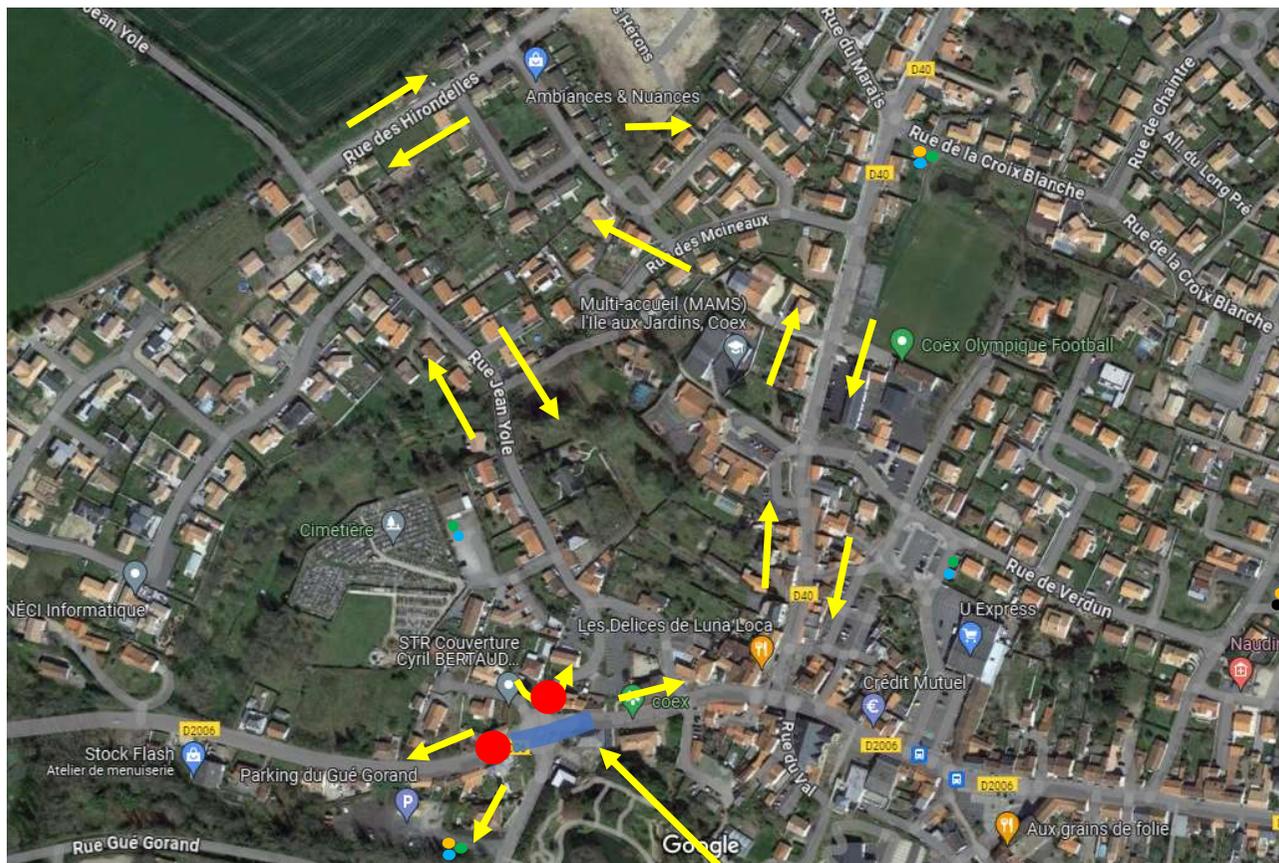
Déchets

- Ordures Ménagères
- Verres
- Emballages
- Papiers
- Point de regroupement



Déchets

- Ordures Ménagères
- Verres
- Emballages
- Papiers
- Point de regroupement

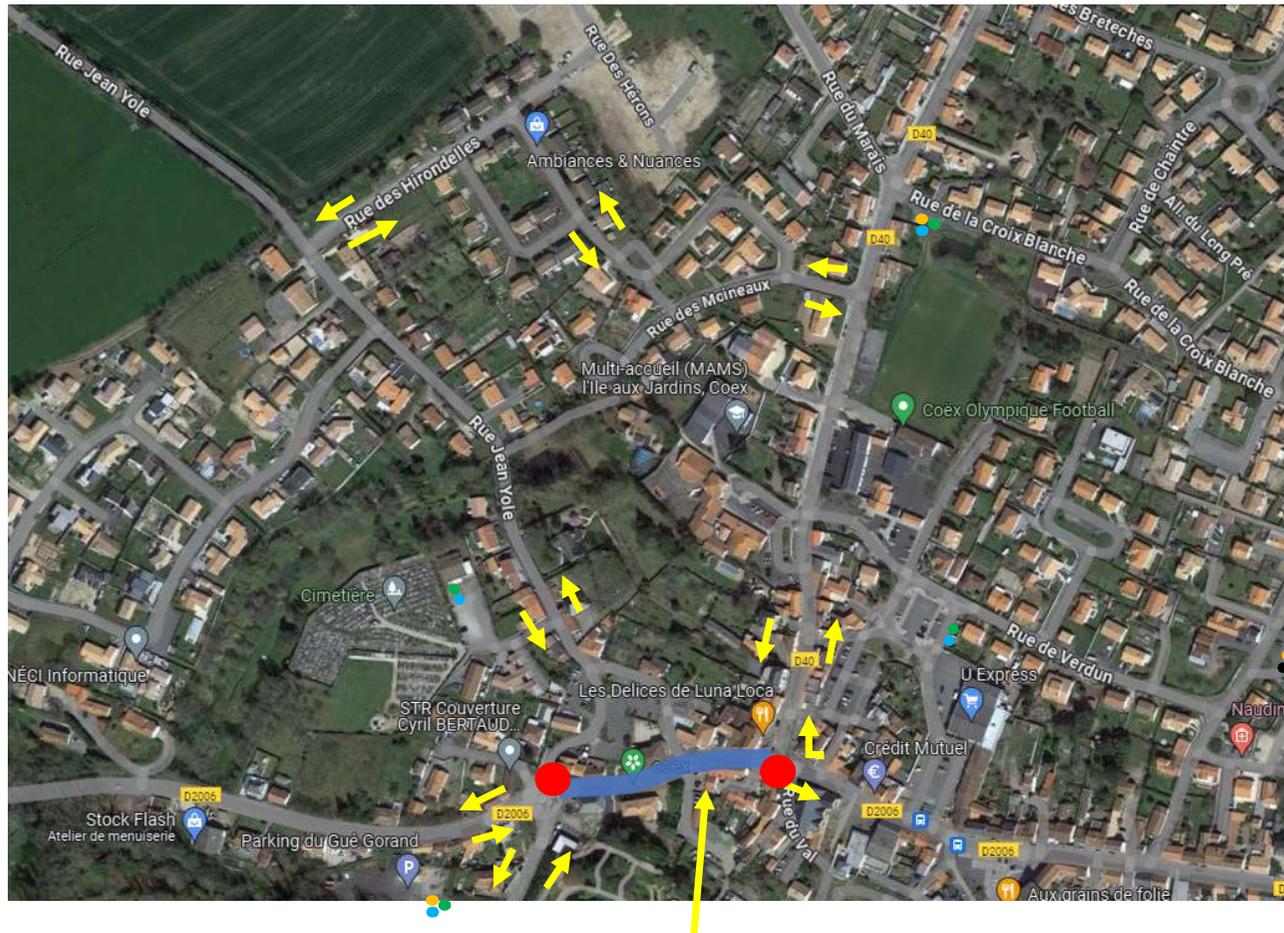


PHASE 2
Franchissement du giratoire
Rue de l'Atlantique / Rue des Goelettes
Du 01 au 11 octobre 2024

Déviation locale

Déchets

- Ordures Ménagères
- Verres
- Emballages
- Papiers
- Point de regroupement



PHASE 3
Rue Jean Mermoz
Du 14 octobre au 08 novembre 2024

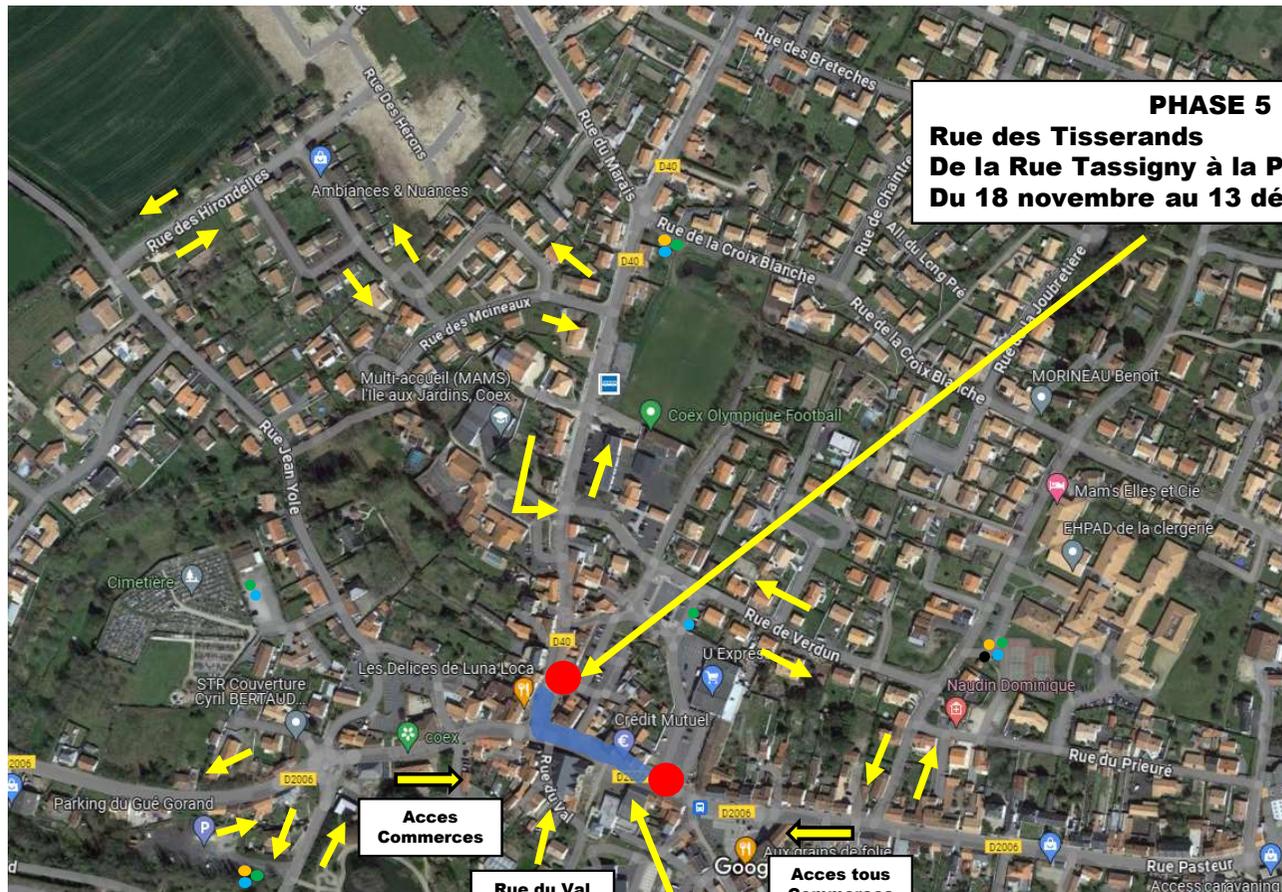
Déviation locale

Déchets

- Ordures Ménagères
- Verres
- Emballages
- Papiers
- Point de regroupement

Transport scolaire Pays St Gilles Agglo

- Arrêt **Place Brechoteau** →
- Arrêt **25 rue des Tisserands**



PHASE 5
Rue des Tisserands
De la Rue Tassigny à la Place de Gaulle
Du 18 novembre au 13 décembre 2024

PHASE 4
Rue de Lattre de Tassigny
Du 12 novembre au 13 décembre 2024

Déviation locale

Déchets

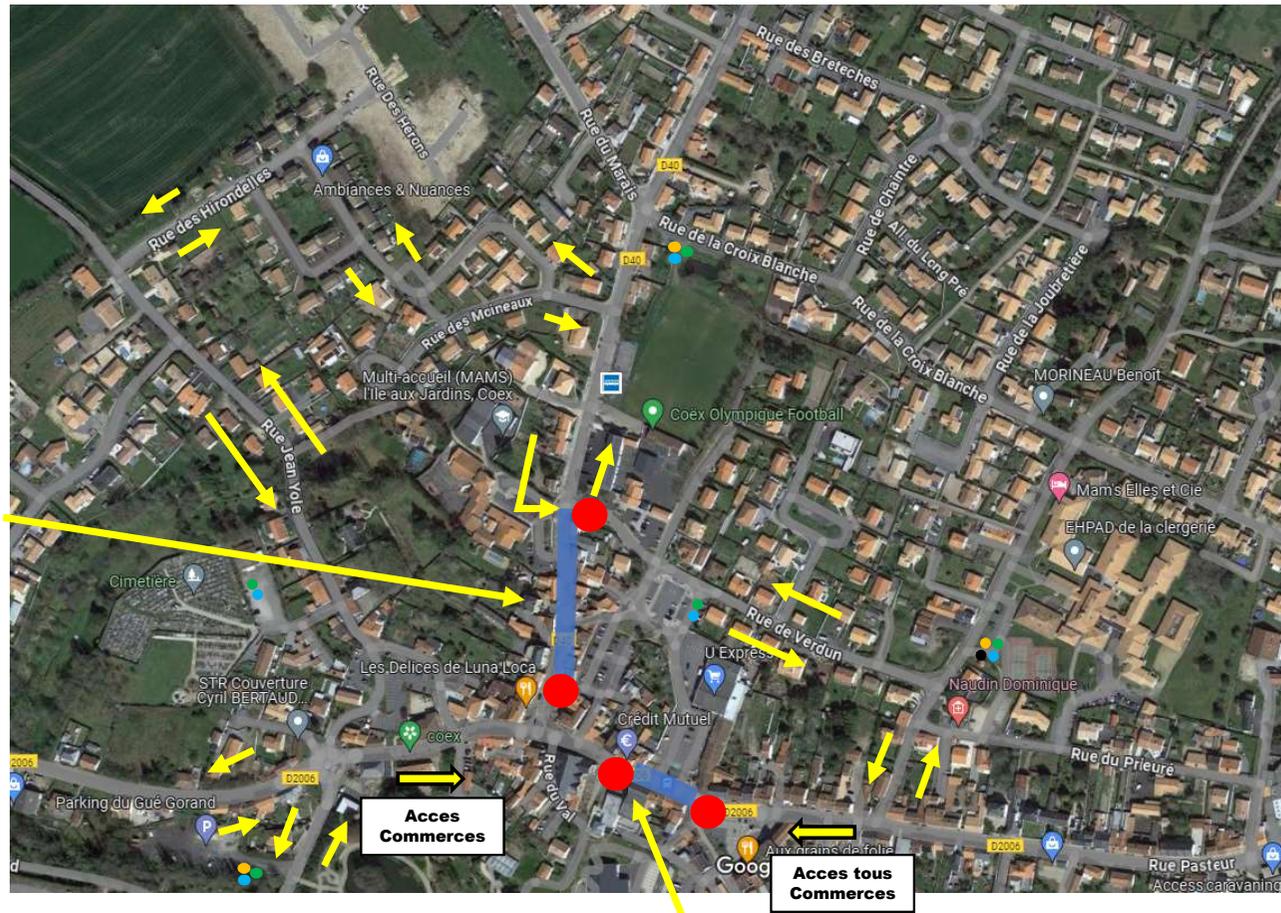
- Ordures Ménagères
- Verres
- Emballages
- Papiers
- Point de regroupement

PHASE 7
Rue des Tisserands
Du 06 janvier à fin
janvier 2025

Transport scolaire Pays St Gilles Agglo



Arrêt Place Brechoteau →
Arrêt 25 rue des Tisserands

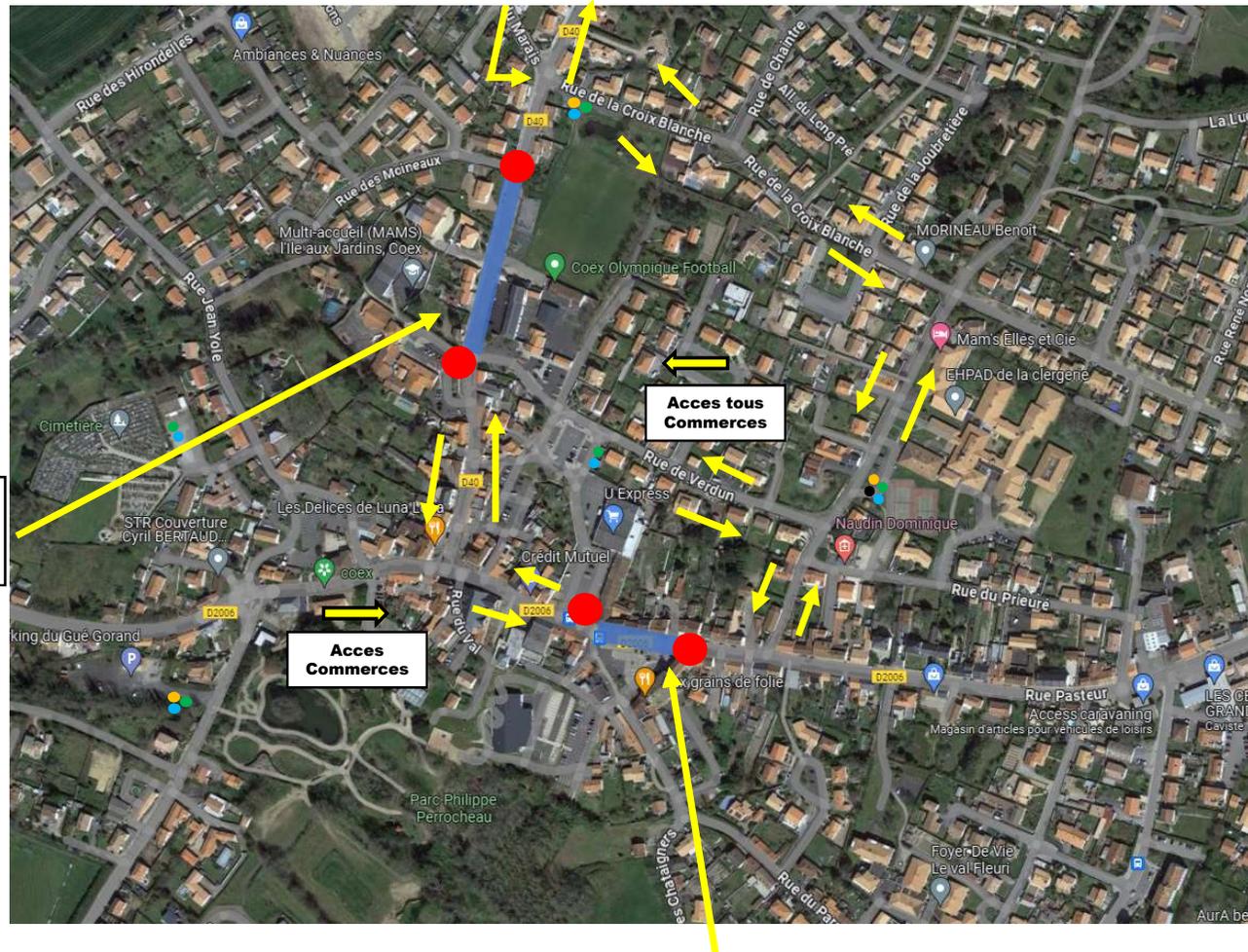


PHASE 6
Rue de Lattre de Tassigny
Dans l'emprise de la place entre le
Crédit Mutuel et l'Atelier de coiffure
Du 06 janvier à fin janvier 2025

Déchets

- Ordures Ménagères
- Verres
- Emballages
- Papiers
- Point de regroupement

PHASE 8
Rue des Tisserands
Février 2025

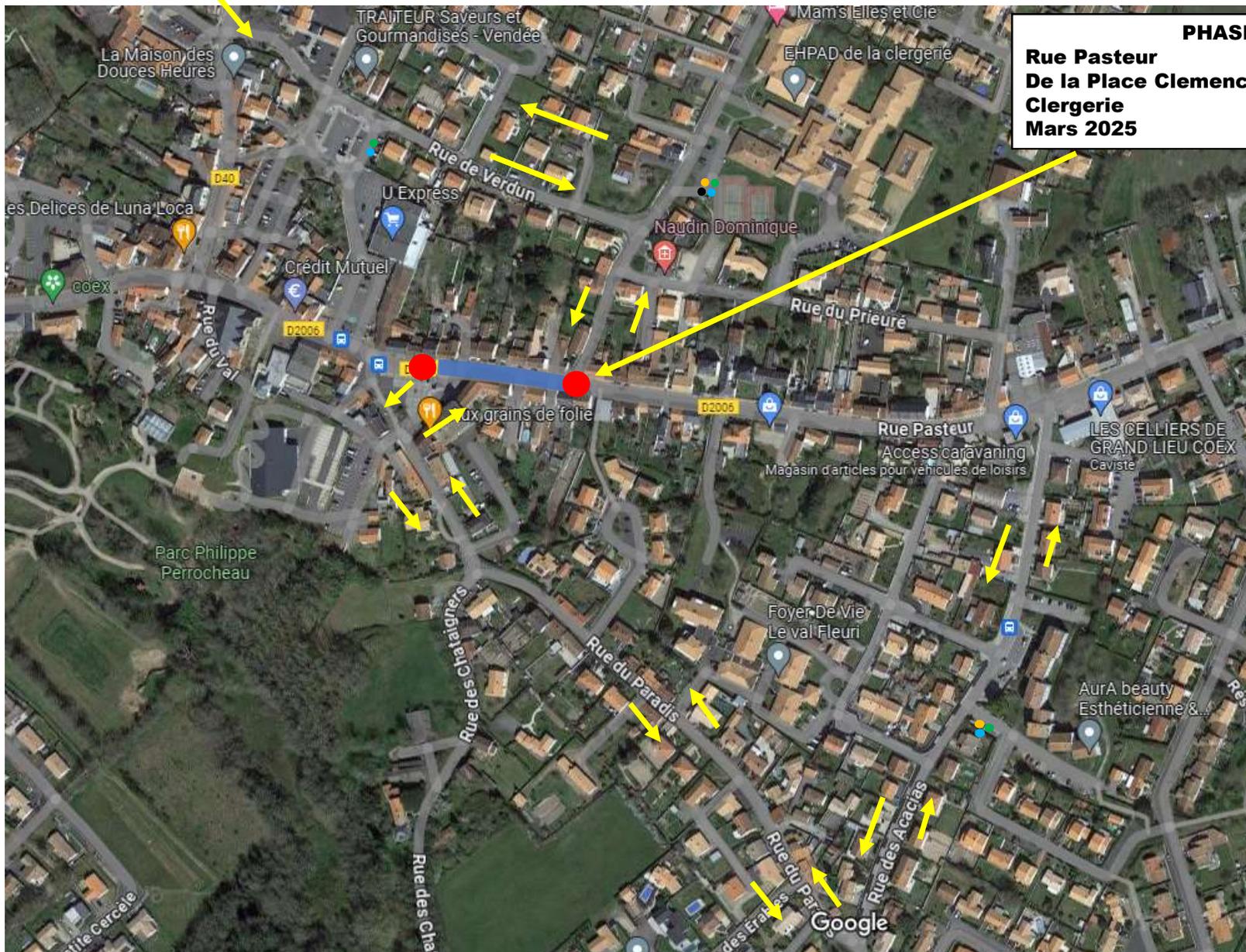


PHASE 9
Rue de Lattre de Tassigny dans
l'emprise de la place Clémenceau
Février 2025

Transport scolaire Pays St Gilles Agglo

Arrêt **Place Brechoteau**
Arrêt **25 rue des Tisserands**
→ Arrêt **43 rue des Marais**





PHASE 10
Rue Pasteur
De la Place Clemenceau à la Rue de la Clergerie
Mars 2025

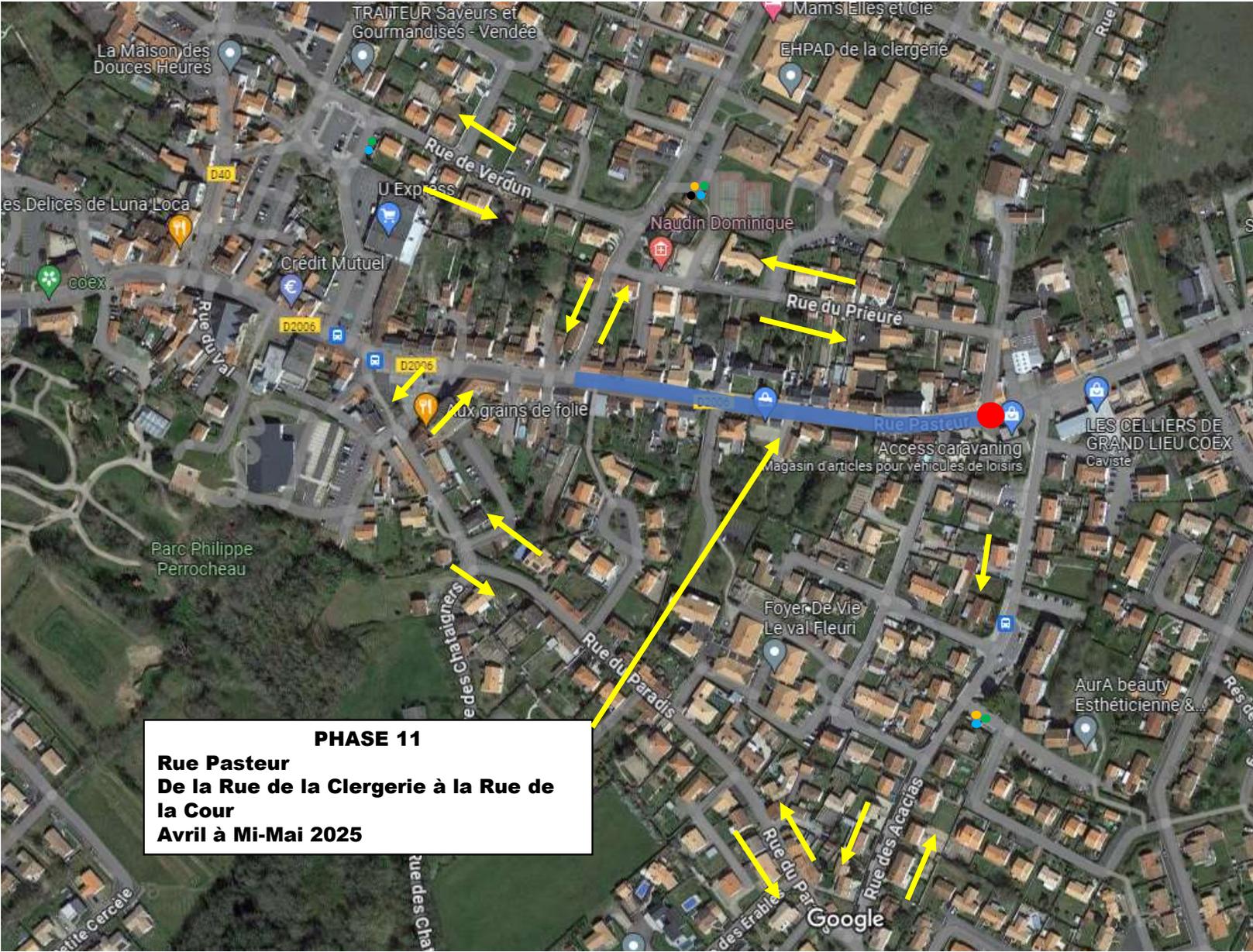
Transport scolaire
Pays St Gilles Agglo

 Arrêt Place Brechoteau → Arrêt 25 rue des Tisserands

- Déchets**
-  Ordures Ménagères
 -  Verres
 -  Emballages
 -  Papiers
 -  Point de regroupement

Déchets

- Ordures Ménagères
- Verres
- Emballages
- Papiers
- Point de regroupement



PHASE 11
Rue Pasteur
De la Rue de la Clergerie à la Rue de la Cour
Avril à Mi-Mai 2025

